TTW
TRAVEL TRADE WORKSHOP

TTW Romandie

18 & 19 septembre 2019
2m2c Montreux Music & Convention Centre

L'événement professionnel phare de Suisse romande du tourisme outgoing

Prix et offres

TTW Management SA, case postale, CH-8032 Zurich
Tél. +41 (0)44 387 57 97, Fax +41 (0)44 387 57 90, info@ttw.ch, www.ttw.ch/romandie

Informations générales

- Combinaison entre networking et contenu
- MARKET PLACE compacte avec stands
- Présentations neutres sous les labels ENVOL & FOCUS
- Programme dédié aux apprentis
- Networking-Cocktail sponsorisé par TRAVEL INSIDE & Europcar
- «Travel Personality Award» par TRAVEL INSIDE
- 876 participants en 2018
- ASIA WORKSHOP le mercredi et INDIAN OCEAN WORKSHOP le jeudi

Lieu de la manifestation

2m2c Montreux Music & Convention Centre
Av. Claude-Nobs 5, 1820 Montreux

Dates & horaires

Mercredi, 18 septembre 2019
10h00 – 12h15 ASIA WORKSHOP
12h15 – 19h00 TTW

Jeudi, 19 septembre 2019
10h00 – 12h15 INDIAN OCEAN WORKSHOP
12h15 – 18h30 TTW

Organisation

TTW Management SA
Hammerstrasse 81, CH-8032 Zurich
Tél.: +41 (0)44 387 57 97, E-mail: info@ttw.ch
Internet: www.ttw.ch/romandie

Vos contacts

Bruno Indelicato,
Head of TTW

Muriel Bassin,
Sales

Faits & chiffres 2018

Participants	876
Exposants & sponsors	60
Contenu	Divers ENVOL Destinations et FOCUS
Trainee Program	48 apprentis

TTW Management SA, case postale, CH-8032 Zurich
Tél. +41 (0)44 387 57 97, Fax +41 (0)44 387 57 90, info@ttw.ch, www.ttw.ch/romandie

Offre Market Place

7,7% de TVA en sus

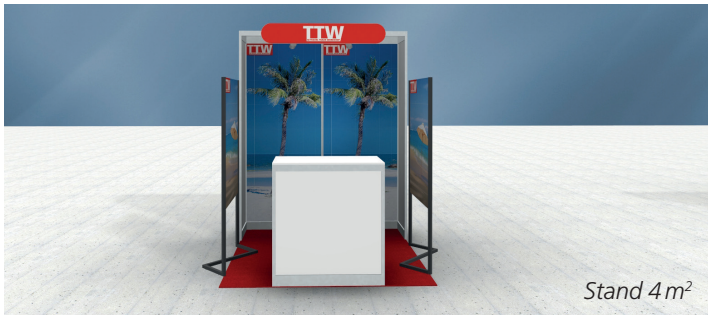

Stand 4 m²

Stand 8 m²

Stand 6 m²

Stand 12 m²

Stand

	Prix 2 jours	Prix 1 jour*
4 m²	CHF 3’500.–	CHF 1’950.–
6 m²	CHF 5’000.–	ND
8 m²	CHF 6’650.–	ND
12 m²	CHF 9’975.–	ND

* L’offre portant sur 1 jour ne s’applique qu’aux prestataires (Offices de tourisme, TO’s, par expl.) actifs uniquement sur l’Asie ou l’océan Indien et seulement pour les stands de 4 m². Cette offre est limitée à 5 stands au maximum (par jour)!

TTW Management SA, case postale, CH-8032 Zurich
Tél. +41 (0)44 387 57 97, Fax +41 (0)44 387 57 90, info@ttw.ch, www.ttw.ch/romandie

Offre d'exposition

Dimensions	Comptoir Light	Comptoir	Tabouret de bar	Table (Ø 80 cm)	Chaise
Stand					
4 m²	1	-	1	-	-
6 m²	1	-	2	-	-
8 m²	-	1	-	1	2
12 m²	-	1	-	1	3

Compris dans le prix

- Mobilier selon le tableau ci-dessus
- élimination des déchets
- nettoyage du stand
- billets d'entrée exposants
  (2 billets gratuits pour 1 exposant, 4 billets gratuits pour 2 exposants)
- mention dans la liste des exposants

Suppléments obligatoires

- assurance responsabilité civile — CHF 125.– par exposant
  (voir conditions générales, p. 8)

Suppléments optionnels

- Co-exposant — CHF 1'000.–
- Electricité — CHF 120.–
  (Alimentation: 1x 220V – 2 kWh)

Dans tous les stands, seule l'installation de la lumière y compris la consommation de courant sont incluses.
Les prises et installations pour les autres appareils doivent être commandées séparément.

Prix pour Publicité TTW, Branding et autres formats de présentation sur demande !

Informations importantes

La répartition de la surface disponible incombe à l'organisateur. Il sera tenu compte dans la mesure du possible des vœux des exposants en matière de placement.

TTW Management SA, case postale, CH-8032 Zurich
Tél. +41 (0)44 387 57 97, Fax +41 (0)44 387 57 90, info@ttw.ch, www.ttw.ch/romandie

Programme cadre

ASIA WORKSHOP & INDIAN OCEAN WORKSHOP

En ouverture du programme du TTW, deux événements auront lieu en matinée:
ASIA WORKHOP (mercredi 18 septembre) et INDIAN OCEAN WORKH (jeudi 19 septembre).

Bon à savoir

- ASIA WORKSHOP et INDIAN OCEAN WORKH commencent les deux jours à 10 heures.
- 6 slots de présentation de 17 minutes seront attribués chaque jour.
- 90 participants sont attendus à chaque workshop.
- Une pause café sponsorisée par les présentateurs est prévue (comprise dans le prix).
- Un lunch sera proposé au terme des deux workshops, sur la MARKET PLACE du TTW.
- Un concours est réservé aux participants des deux workshops. Le prix sera attribué sur la MARKET PLACE, après le lunch.

Conditions

- La présentation (slot) aux workshops n'est possible qu'**en combinaison avec un stand au TTW** (1 ou 2 jours).
- **Les réservations** seront traitées en fonction de leur ordre d'arrivée (first come, first served). La priorité sera accordée aux Offices de tourisme et aux Tour Operators. Le comité officialisera à une date précise le choix définitif des workshops (slots).
- **Les présentations doivent être de qualité élevée.** Le comité se réserve le droit d'analyser la qualité des présentations et de se prononcer ensuite sur le contenu définitif des workshops.
- **Promotion visiteurs:** les présentateurs s'engagent à envoyer au moins deux mailings promotionnels basés sur leur propre banque de données clients, en coopération avec le TTW. Le texte sera fourni par TTW Management, qui doit être en copie dans tous les mailings envoyés aux agences de voyages. Les mailings doivent être lancés entre le 26 août e le 14 septembre 2019.

Prix

- Slot de 17 minutes: **CHF 450.–** (présentation & sponsoring de la pause café)

  Sont inclus dans ce prix:
  – La présentation de 17 minutes (valeur: CHF 325.–)
  – La technique: laptop, beamer, écran, sono et soutien technique
  – Le placement d'un roll-up dans la salle
  – Le sponsoring de la pause café avec mention nominative (valeur: CHF 125.–)

Autres possibilités de se mettre en vitrine

- **Un prix attractif est recherché pour chaque jour.** Le prix sera attribué sur la MARKET PLACE.
- **Lunch:** un lunch sera proposé aux participants des deux workshops ainsi qu'aux visiteurs du TTW qui arriveront à ce moment-là. Ce lunch peut être sponsorisé par un partenaire.

TTW Management SA, case postale, CH-8032 Zurich
Tél. +41 (0)44 387 57 97, Fax +41 (0)44 387 57 90, info@ttw.ch, www.ttw.ch/romandie

Le comité

Modestino Capolupo
(TPT/Travelhouse /
Hotelplan Suisse)

Pierrette Kaltenrieder
(TTS/ Les Spécialistes)

Jean-Marcel Perotti
(TUI Suisse)

François Sancho
(Kuoni)

Dominique Sudan
(TRAVEL INSIDE)

Rolf Weber
(Stohler Tours)

TTW – ENVOL & FOCUS

Le TTW de l'après-midi combinera comme avant l'espace salon sur la MARKET PLACE et le volet formation se déclinant sous les labels «ENVOL» et «FOCUS». Soutenu par Genève Aéroport, «ENVOL» est destiné à la présentation neutre et non publicitaire de diverses destinations, contrairement aux workshops du matin. Des thématiques de la branche seront développées sous le label «FOCUS», également de manière neutre.

TTW – TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort séparé sera organisé les deux jours, sur la base des cartes de visite remises par les visiteurs à l'entrée du TTW. Un sponsor est recherché pour chacun des deux jours.

TTW Management SA, case postale, CH-8032 Zurich
Tél. +41 (0)44 387 57 97, Fax +41 (0)44 387 57 90, info@ttw.ch, www.ttw.ch/romandie

Réservation TTW Romandie 2019

Adresse de facturation:

Entreprise

Contact | Titre

Adresse

NP | Localité/pays

Téléphone | Fax

E-mail | Site internet

Date | Lieu

Signature valide | Tampon

Je réserve les prestations suivantes (prix en CHF, TVA de 7,7% non comprise).

- ☐ **Stand 4 m²** **CHF 3'500.–** **pour 2 jours**
- ☐ **CHF 1'950.–** **pour 1 jour***
- ☐ **Stand 6 m²** **CHF 5'000.–** **pour 2 jours**
- ☐ **Stand 8 m²** **CHF 6'650.–** **pour 2 jours**
- ☐ **Stand 12 m²** **CHF 9'975.–** **pour 2 jours**

* L'offre portant sur 1 jour ne s'applique qu'aux prestataires (Offices de tourisme, TO's, par expl.) actifs uniquement sur l'Asie ou l'océan Indien et seulement pour les stands de 4 m². Cette offre est limitée à 5 stands au maximum (par jour)!

Nom du second exposant

- ☒ assurance responsabilité civile (obligatoire, voir conditions générales en p.8) — CHF 125.– par exposant
- ☐ Co-exposant — CHF 1'000.–
- ☐ Electricité 1x 220 V – 2 kWh — CHF 120.– par alimentation

Asia Workshop & Indian Ocean Workshop

- ☐ **Présentation (17 minutes) ASIA WORKSHOP (mercredi) à CHF 450 ***
- ☐ **Présentation (17 minutes) Indian Ocean Workshop (jeudi) à CHF 450 ***

* Les conditions et autres informations sont réunies sur la page 5.

Prière de retourner le formulaire dûment complété à TTW Management SA, par courrier (TTW Management SA, Hammerstrasse 81, 8032 Zurich) ou par e-mail (info@ttw.ch).

TTW Management SA, case postale, CH-8032 Zurich
Tél. +41 (0)44 387 57 97, Fax +41 (0)44 387 57 90, info@ttw.ch, www.ttw.ch/romandie

Conditions générales

Organisation
Le TTW Romandie est organisé par
TTW Management SA, Hammerstrasse 81, CH-8032 Zurich.

Inscription/acceptation/signature
L'inscription n'est valable que si elle est établie sur le formulaire officiel avec timbre et représentée par une signature valable. En signant le formulaire d'inscription, l'exposant accepte le présent règlement. TTW Management SA décide de l'acceptation définitive de l'inscription et a le droit de refuser une inscription sans explication. L'inscription tient lieu de contrat si TTW Management SA fait parvenir une confirmation écrite.

Annulation/exclusion
Après la conclusion définitive du contrat, l'exposant ne peut pas annuler son inscription sans dédommagement. Pour une annulation de contrat après la commande, l'exposant doit payer 20% des frais totaux mais au minimum CHF 1000.–, que le stand puisse être reloué ou non. Si l'annulation intervient à partir du 01.04.2019, l'exposant est redevable de l'intégralité des frais de location du stand et des éventuels frais annexes.
Si TTW Management SA refuse l'inscription d'un exposant, il le lui fera savoir par lettre recommandée dans les délais les plus brefs. L'organisateur ne sera redevable d'aucune autre indemnité.

Conditions de paiement
La redevance de participation est à régler nette de tout escompte après réception de la facture. La construction du stand et la participation à la foire ne sont possibles qu'après le paiement intégral de la facture. Les paiements tardifs feront l'objet d'un intérêt de 5%. Conditions de paiement: 100% du montant total de la facture doit être versé dans les 30 jours suivant la date d'émission de la facture. En vertu des dispositions légales en Suisse, TTW Management SA est dans l'obligation d'appliquer la TVA de 7,7% sur les prix de location des stands et les autres services; la TVA est indiquée séparément. Tous les prix figurant dans cette liste, pour autant que cela ne soit spécifié expressément, ne comprennent pas la TVA. Ceci est valable tant pour les exposants suisses que pour les exposants étrangers.

Répartition des stands
TTW Management SA procède à la répartition des stands en fonction des inscriptions valablement reçues. Il tient compte, dans la mesure du possible, des vœux exprimés par écrit par l'exposant lors de l'envoi de l'inscription. Suite à la répartition des halles, l'organisateur ne peut garantir l'emplacement du stand. TTW Management SA peut, si nécessaire, déplacer un exposant, modifier son stand (surface ou nombre de côtés ouverts) ou lui en affecter un autre sans être pour autant redevable d'une indemnité. Le placement supplémentaire d'un stand supplémentaire, qui ne figure pas dans le plan des halles, doit être approuvée.

Publicité en dehors du stand
L'exposant renonce à toute activité commerciale ou publicitaire (distribution de matériel publicitaire, tracts, etc.) en dehors de son propre stand, sauf autorisation écrite de la TTW Management SA. Lors d'une infraction de cette clause, l'exposant contrevenant sera sanctionné ultérieurement pour cette activité, sans consultation (montant minimum CHF 5'000.–)

Liste des exposants
L'inscription sur la liste des exposants est obligatoire et n'est pas comprise dans le prix. TTW Management SA décline toute responsabilité pour d'éventuelles erreurs ou omissions.

Construction/démontage du stand
L'exposant s'engage à construire, respectivement démonter son stand dans les délais prescrits. Il s'engage également à occuper son stand et à l'exploiter durant les heures d'ouverture de la manifestation. Le dernier jour de l'exposition, il est interdit, même partiellement, de vider son stand avant la fin officielle du salon.

Aménagement et décoration du stand
Aucun exposant ne peut effectuer sur son emplacement des installations, décorations ou démonstrations pouvant porter un préjudice quelconque à un autre exposant. TTW Management SA se réserve le droit de faire enlever ou modifier, aux frais et périls du contrevenant, toute installation ou décoration qui nuirait à l'aspect général, présenterait un danger ou gênerait les voisins ou le public. Il ne doit également pas y avoir d'objets déposés dans les secteurs publics.

Annulation ou modification de l'exposition
Si des circonstances politiques, économiques, ou un cas de force majeure devaient empêcher l'exposition d'avoir lieu, en restreindre l'importance ou en modifier le caractère, l'exposant ne peut prétendre à aucune indemnité. Si l'exposition devait ne pas avoir lieu, les montants de location resteraient acquis ou dus jusqu'à concurrence de la somme correspondant aux frais déjà engagés.

Modification du règlement
TTW Management SA a le droit de statuer sur tous les cas non prévus dans le présent règlement et d'y apporter des modifications ou adjonctions. Ces dispositions entrent alors immédiatement en vigueur. Des circulaires reçues ultérieurement font partie intégrante du présent règlement.

Infractions au règlement
Toute infraction grave à l'une des clauses du présent règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant, sans que celui-ci puisse prétendre à un remboursement ou à une indemnité.

Assurance
Chaque participante et participant au TTW contractuellement liés à TTW Management SA est tenu d'être assuré contre les éventuels dommages qu'eux-mêmes ou leur personnel pourraient occasionner au Mövenpick Hotel et à son infrastructure, ainsi qu'aux co-exposants et à de tierces personnes (visiteurs et clients inclus). Chaque participante et participant au TTW est tenu de conclure une assurance responsabilité civile avec une compagnie d'assurance sise en Suisse. La couverture pour des dommages éventuels (personnes et dommages matériels) doit se monter à CHF 3 millions, au minimum. Au cas où une participante ou un participant au TTW ne peut justifier d'une telle couverture, TTW Management SA conclura une assurance à la charge du participant. Chaque participante et participant au TTW est assuré par TTW Management SA contre l'incendie
et les dégâts d'eau. La couverture maximale est de CHF 400.– par mètre carré de surface comptée et payée. L'organisateur exclut toute responsabilité pour l'infrastructure du stand, ni pour le matériel d'exposition. L'exposant est tenu de prendre les précautions d'usage pour le matériel exposé, conformément aux normes prescrites en matière de prévention des accidents. Le montant de l'assurance est de CHF 125.– par exposant, TVA non comprise. Les exposants disposant d'une propre assurance de responsabilité civile sont tenus de fournir une copie de la police d'assurance à TTW Management SA.

Litiges
En cas de contestation et avant toute procédure, les parties s'engagent à trouver un arrangement à l'amiable. L'exposant s'engage à soumettre sa réclamation par écrit à TTW Management SA. Tout litige qui n'aurait pu aboutir à une solution
à l'amiable est du ressort exclusif des tribunaux de Zurich. Le droit suisse est seul applicable. En cas de divergence le texte allemand du présent règlement fait foi.

Zurich, novembre 2018, TTW Management SA